

(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

No. 39

le mardi 26 novembre 1996

9 h 30

Prière.

Prorogation

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Il plaie Son Honneur de clore la session par le discours suivant :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

C'est pour moi un privilège et un très agréable devoir de présider la clôture de la première session de la 53^e législature.

Je tiens à remercier chacun et chacune d'entre vous pour votre amabilité et vos regards constants. Je veux aussi vous féliciter et vous remercier, Mesdames et Messieurs les parlementaires, pour l'attention diligente que vous portez aux affaires publiques du Nouveau-Brunswick.

Les gens de notre province vous ont confié la tâche très importante de façonner leur avenir et de faire valoir leur volonté. Vous avez assumé de telles responsabilités avec énergie et vous avez fait preuve d'un grand respect pour la Chambre et pour la population du Nouveau-Brunswick tout au long de la session.

Vous avez longuement travaillé à préparer, à débattre et à répondre des questions de grande importance pour la province. Les gens du Nouveau-Brunswick bénéficieront de votre manière attentive et pratique d'aborder les travaux de la Chambre.

Vous avez donné l'approbation législative à des initiatives qui contribueront à améliorer le tissu social de la province, en mettant l'accent sur la création d'emplois, l'éducation, les soins de santé et la gestion prudente des dépenses du gouvernement. Vous avez approuvé des projets visant à promouvoir le développement économique de toutes les régions du Nouveau-Brunswick.

J'ai eu l'honneur d'accorder la sanction royale à vos travaux et de mener ainsi tous vos efforts à leur achèvement.

À l'approche du temps des fêtes, nous devons être reconnaissants des droits et des privilèges dont nous bénéficions ainsi que nos familles. Nous devons également songer aux moins favorisés d'entre nous et nous soucier de leurs besoins.

Avec l'achèvement des travaux de la session, j'ai le privilège et la responsabilité d'ordonner, au nom de Sa Majesté, que l'Assemblée soit prorogée.

Que la Divine Providence continue de guider et de bénir la population du Nouveau-Brunswick.

Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée législative, déclare ce qui suit :

Il plaie Son Honneur que l'Assemblée législative soit prorogée jusqu'à 15 heures aujourd'hui. L'Assemblée législative est donc prorogée jusqu'à cette heure.

La Chambre est prorogée à 9 h 50.